

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 289 /PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

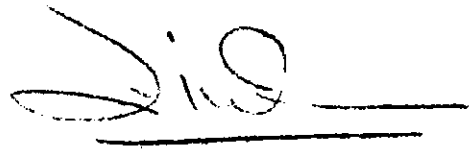
Article 1er - A compter du 10 septembre 1968, Mr Stanislas KPOGNON,
Ministre de l'Economie et des Finances, assurera l'intérim du Chef du
Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la
Défense Nationale, pendant l'absence du Président de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1968

par le Président de la République,

Ampliations : PR 6 - CS 6 -
MEF 2 - Ministères 9 - EM-PAD 4
DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - DAI 4 - SGPR 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
DCCT 1 - JORD 1. SGM 10


Emile-Derlin ZINSOU